

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

Faites cela et vous vivrez éternellement

« Un docteur de la loi s'étant levé, dit à Jésus, pour le tenter : Maître que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle ? Jésus lui répondit : Qu'y a-t-il d'écrit dans la loi ? Il répartit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces et de tout votre esprit ; et votre prochain comme vous-même. Jésus lui dit : Faites cela, et vous vivrez éternellement. » (1)

Dieu a fait l'homme intelligent, pour qu'il put connaître la vérité et la suivre ; il l'a fait libre, pour qu'il pût faire le bien et pratiquer la vertu avec mérite. Mais pour que l'abus de la liberté ne le conduisit pas à la ruine, il lui a donné la loi comme guide sûr, comme règle de nos actions ; par conséquent la loi de Dieu est la lumière qui éclaire nos pas.

Cette loi nous devons l'étudier et la connaître, car son ignorance engendre l'erreur, de l'erreur on passe bientôt au vice, et du vice à la mort éternelle. C'est pourquoi Jésus-Christ a dit au Docteur de la loi de méditer la loi de Moïse pour trouver ce qu'il faut faire pour se sauver.

La loi, ou pour mieux dire, tous les préceptes de la loi sont comme renfermés en germe dans l'amour de Dieu et du prochain. Par conséquent, en faisant ces deux choses, on accomplit toute la loi.

Puis comment devons-nous aimer Dieu ? De manière que nos actions se rapportent à Dieu et à sa plus grande gloire ; que notre intelligence soit entièrement soumise à sa volonté ; que nos désirs soient de vouloir ce que Dieu veut ; et que nos actions soient conformes à la volonté de Dieu, telle qu'exprimée dans sa sainte loi.

(1) Saint Luc, X, 25-28

Puis comment devons-nous aimer le prochain ? De manière à désirer pour lui tous les biens que nous désirons pour nous-mêmes, et l'exemption de tous les maux que nous craindrions pour nous. Notre prochain, comme Jésus l'a enseigné dans la parabole du Samaritain, c'est quiconque a besoin de notre secours, qu'il soit parent ou étranger, ami ou ennemi, du même pays ou non. «Faites de même à tous ceux qui auront besoin de votre secours, a-t-il dit, les regardant tous comme votre prochain.»

Lettre de N. T. S. P. le Pape Léon XIII

Aux Archevêques et Evêques d'Espagne, d'Italie et des Deux Amériques sur Christophe Colomb.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Il s'est écoulé quatre siècles depuis qu'un homme de la Ligurie a le premier abordé, sous les auspices de Dieu, à des rivages inconnus en traversant l'Océan Atlantique; les hommes rivalisent de zèle pour célébrer joyeusement la mémoire de ce fait et en glorifier l'auteur. Il serait, en vérité, difficile de trouver un motif plus digne d'émouvoir les âmes et d'enflammer les zèles. C'est en effet, de toutes les actions qu'aucune époque ait jamais vu accomplir par des hommes, la plus grande et la plus belle; et celui qui l'a accompli ne doit être comparé, pour l'élévation du cœur et du génie, qu'à un petit nombre, depuis tout le temps qu'existe l'humanité. Grâce à lui, un autre continent a surgi du sein inexploré de l'Océan; des centaines de milliers de mortels ont été tirés de l'oubli et des ténèbres, rendus à la société commune du genre humain, amenés de la sauvagerie à la douceur et à la civilisation, et—avantage de beaucoup le plus important—ont été arrachés à la mort pour entrer à la vie éternelle par la participation aux biens que Jésus-Christ a donnés au monde.

L'Europe, d'abord étonnée par la nouveauté soudaine et le prodige de cet événement, comprit peu à peu dans la suite tout ce qu'elle devait à Christophe Colomb quand, après l'établissement de colonies en Amérique, des relations continues, des échanges de services, un commerce maritime d'importation et d'exportation produisirent un accroissement incroyable des connaissances de la nature, des ressources communes et des richesses, et qu'en même temps le prestige de l'Europe grandit de façon étonnante.

Aussi ne convient-il pas du tout qu'au milieu de si nombreux hommages et dans ce concert de félicitations, l'Eglise garde le

silence, puisque, d'après son caractère et son institution, elle approuve volontiers et s'efforce de favoriser tout ce qui, en quelque lieu que ce soit, semble mériter des honneurs et des éloges. Sans doute, elle réserve des honneurs particuliers et très grands aux vertus suréminentes dans le domaine de la morale, en tant qu'elles sont intimement unies au salut éternel de âmes; néanmoins elle ne méprise pas les autres genres de mérites, ni n'en fait pas peu de cas; au contraire, c'est son habitude de favoriser avec empressement et d'avoir toujours en honneur ceux qui ont bien mérité de la société civile et dont le nom est passé à la postérité. Dieu est surtout admirable dans ses saints; mais l'empreinte de sa puissance divine apparaît aussi en ceux chez qui brille une force d'âme et d'esprit supérieure, car la lumière du génie et l'élévation de l'âme humaine n'ont pas d'autres sources que Dieu, père et créateur de l'humanité.

Il y a de plus une autre raison, raison toute spéciale, qui nous engage à célébrer avec reconnaissance le souvenir de cet événement immortel: c'est que Christophe Colomb est nôtre. Pour peu que l'on considère, en effet, le mobile principal qui l'a poussé à explorer la *mer ténébreuse* et dans quel but il s'est efforcé de réaliser ce dessein, on ne saurait douter que la foi catholique a souverainement inspiré l'entreprise et son exécution, de telle sorte qu'à ce titre aussi l'humanité entière n'est pas peu redevable à l'Église.

On compte à la vérité nombre d'hommes hardis et pleins d'expérience qui, avant Christophe Colomb comme après lui, explorèrent avec ténacité des terres inconnues et des mers plus inconnues encore. La renommée, reconnaissante de leurs bienfaits, célèbre et célébrera à bon droit leur mémoire, parce qu'ils ont reculé les frontières de la science et de la civilisation, accru la prospérité commune, et cela non par de légers efforts, mais avec la dernière opiniâtreté et assez souvent à travers les plus grands périls.

Il existe pourtant, entre ceux-ci et celui dont nous parlons, une grande différence. Le trait éminemment distinctif de Christophe Colomb, c'est qu'en sillonnant à l'aller et au retour les surfaces immenses de l'océan, il poursuivait un but plus élevé et plus noble que les autres. Non qu'il ne fût mû en aucune façon par la très honorable ambition de la science et le désir de rendre service à ses semblables; non qu'il méprisât la gloire dont le stimulant est d'ordinaire plus sensible aux grands cœurs, ou qu'il désignât complètement ses propres intérêts; mais sur tous ses mobiles humains le mobile de la religion de ses ancêtres l'emportait de beaucoup en lui, car ce fut elle, à n'en pas douter, qui lui inspira

ce courage et cette volonté et souvent au milieu d'extrêmes difficultés lui donna la constance avec la consolation. Il est certain, en effet, que son dessein principal, la résolution qui était gravée dans son âme furent d'ouvrir les voies à l'Évangile dans de nouvelles terres et à travers de nouvelles mers.

La chose peut présenter peu de vraisemblance pour ceux qui, concentrant toutes leurs pensées et tous leurs soins sur ce monde que perçoivent nos sens, se refusent à regarder plus haut. Mais, par contre, les esprits éminents ont comme une tendance à préférer s'élever, car ils sont de tous les mieux doués pour comprendre les impulsions et les inspirations de la foi divine. Assurément, Christophe Colomb avait joint à l'étude de la nature celle de la religion, et il avait formé son esprit d'après les enseignements puisés aux sources intimes de la foi catholique.

C'est pour cette raison qu'après avoir découvert, à l'aide de la science astronomique et des documents anciens, que de vastes espaces de terres, jusqu'ici complètement inexplorés, s'étendaient vers l'Occident au-delà des bornes du monde connu, l'idée de cette grande multitude plongée dans des ténèbres lamentables, abandonnée à des rites insensés et aux superstitions de vaines divinités, se présentait à lui. Il est malheureux de vivre misérablement et avec des coutumes féroces ; il est encore plus malheureux d'être privé de la connaissance des choses essentielles et d'ignorer un Dieu unique et vrai. Envisageant tout cela en lui-même, il demanda tout d'abord à propager en Occident le nom chrétien, les bienfaits de la charité chrétienne : ce fait est surabondamment prouvé par toute l'histoire de l'événement. Lorsqu'en premier lieu il alla supplier Ferdinand et Isabelle, souverains d'Espagne, pour les déterminer à ne pas craindre de se charger de l'entreprise, il leur en exposa le motif : *Leur gloire s'accroîtrait jusqu'à devenir immortelle s'ils décidaient de porter le nom et la doctrine de Jésus-Christ dans d'aussi lointaines régions.* Et lorsque non longtemps après ses vœux furent exaucés, il atteste vouloir obtenir de Dieu que ses souverains, soutenus par son aide et sa grâce, persévèrent à faire pénétrer l'Évangile sur de nouveaux rivages et dans de nouvelles terres.

Au pape Alexandre VI, il s'empresse de demander des missionnaires dans des lettres où se trouve exprimée cette pensée : *J'ai le ferme espoir de pouvoir, un jour, avec l'aide de Dieu, propager au loin le très saint nom de Jésus-Christ et son Évangile.* Aussi, débordait-il, ce semble, de joie lorsqu'à son premier retour des Indes à Lisbonne, il écrivait à Raphaël Sanchez que l'on devait rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces de lui avoir dans sa bonté accordé

de si étonnants succès; que Jesus-Christ devait se réjouir et triompher sur la terre comme au ciel à l'approche du salut des nations innombrables qui auparavant couraient à la mort. S'il conseille à Ferdinand et à Isabelle de ne permettre qu'aux chrétiens catholiques l'accès du nouveau monde et l'établissement du commerce avec les indigènes, il en donne cette raison, qu'il n'a cherché dans sa laborieuse entreprise que l'accroissement et l'honneur de la religion chrétienne. Et cela était parfaitement connu d'Isabelle, qui mieux que personne avait pénétré la pensée de ce grand homme; bien plus, il est constant que cette femme, si recommandable par la virilité de son génie et la grandeur de son caractère, partageait pleinement le même dessein. Car elle avait dit de Colomb qu'il devait courageusement se livrer au vaste océan pour accomplir en l'honneur de la gloire divine une entreprise tout à fait insigne. Et à Colomb lui-même après son retour, elle écrit que les dépenses qu'elle avait faites et était disposée à faire pour ces mêmes expéditions dans les Indes, étaient d'excellents placements, car il en devait sortir l'agrandissement de la catholicité.

(A suivre.)

L'Association pour la délivrance des âmes délaissées du Purgatoire

M. l'abbé Casault, curé de Saint-Alban, Portneuf, a été nommé directeur de l'Œuvre Expiatoire pour la paroisse de Saint-Alban, par M. l'abbé P. Buguet, directeur général et curé de la chapelle de Montligeon, (Orne) France.

Messieurs les curés auxquels M. Casault a distribué des notices de l'Œuvre Expiatoire, images, opuscules, etc., qu'il se fera toujours un plaisir d'adresser à ceux qui lui en feront la demande, peuvent lui confier l'envoi des noms des associés et des argents recueillis, à moins qu'ils ne préfèrent s'adresser au directeur-général lui-même.

Messieurs les curés qui désirent établir l'Œuvre Expiatoire dans leur paroisse, pourront obtenir un diplôme de directeur, en le demandant au directeur-général.

Si l'on envoie du papier-monnaie, il faut que ce soit du papier monnaie américain,

En payant 2 francs par an, on peut aussi recevoir de Montligeon, le Bulletin de l'Œuvre Expiatoire paraissant tous les mois.

Ce Bulletin de 45 pages, donne un compte-rendu, chaque mois, de toutes les messes qui ont été dites pour les âmes délaissées du Purgatoire, et un des derniers numéros nous fait connaître que dans

le mois de juillet dernier, les ressources de l'Œuvre ont permis de faire célébrer : 5,623 messes.

La fondation d'une messe à perpétuité est de 20 piastres. Actuellement, il y a déjà 427 fondateurs de ce genre pour les âmes du Purgatoire en général, et 46 à différentes intentions.

Chaque jour l'office des morts est récité au sanctuaire de la chapelle de Montligeon, au nom des associés qui, moyennant un sou par année, ont part à ces prières et à ces messes. (1)

Résolution du Congrès tenu à Saint-Boniface, le 15 août 1892

« Que tout en apprenant avec autant de douleur que d'étonnement la décision récente du Conseil Privé de Sa Majesté, les membres du Congrès n'en persistent pas moins dans le ferme espoir que justice ample et parfaite leur sera rendue, par les moyens pourvus par la constitution ;

« Que le jugement qui vient d'être rendu par un tribunal judiciaire ne saurait, dans aucune circonstance, faire sortir la question du domaine de la conscience, ni du domaine politique ;

« Que ce congrès proteste donc plus hautement que jamais contre la loi des écoles publiques, parceque entre autres raisons :

« Elle porte atteinte à la liberté de l'enseignement et aux droits de la conscience ;

« Parce qu'elle établit, entre les citoyens d'un même pays, des inégalités arbitraires au point de vue de l'impôt, de leurs obligations et de leurs droits civils ;

« Parce que ses effets immédiats seront de placer les parents dans cette alternative, ou de priver leurs enfants des bienfaits de l'éducation, ou de les confier à des écoles réprouvées par leur conscience ;

« Parce qu'elle est l'expression d'une injustice suprême à l'égard d'une classe nombreuse et loyale des sujets de Sa Majesté.

Changements ecclésiastiques dans le diocèse de Chicoutimi

M. F. Gendron est transféré de Sainte-Agnès à la Pointe aux Esquimaux, avec le titre de Vicaire-Général ; M. Lauriot, des Eboulements à Sainte-Agnès ; M. Dumas, de Saint-Siméon aux Eboulements ; M. D. Dufresne, du couvent de Roberval à Saint-Siméon ; M. E. Gauthier, de Saint-Cyriaque aux missions de Saint-Louis, côté nord du Saint-Laurent ; M. H. Gaudreault, du vicariat

(1) Pour plus amples détails, voir *Semaine Religieuse* du 20 février 1892, No. 25.

de la Baie Saint-Paul à la cure de Saint-Cyriac ; M. J. Gauthier, du vicariat des Eboulements, à l'île d'Anticosti ; M. A. Maltais, du séminaire de Chicoutimi aux missions des Sept Îles ; M. J. Dion, du séminaire de Chicoutimi, au collège de Lévis ; M. E. Cimon, ancien curé d'Alma devient professeur au séminaire ; M. E. Bergeron est nommé au vicariat de la Baie Saint-Paul ; M. L. G. Leclerc à celui des Eboulements, et M. T. Marcoux au chapelinat des Ursulines de Roberval.

La réforme de l'instruction publique

Le *Moniteur du Commerce* a publié, il y a quelques semaines, un écrit qui comporte, il nous semble, plus d'une réserve. Nous allons commenter aujourd'hui le passage que nous reproduisons, remettant à plus tard la réfutation de plusieurs autres énoncés, non moins contestables. Nous citons :

« Actuellement notre élément clérical poursuit trois objets à la fois : le salut des âmes, l'augmentation de sa richesse collective, et le contrôle exclusif de tout l'enseignement dans notre province.

« Pour ce qui est du premier objet, nous ne connaissons pas au monde de clergé qui puisse lui être comparé sous le rapport du zèle et du désintéressement.

« Pour le deuxième objet, nous avons déjà exprimé l'opinion que ses appels réitérés à la bourse des fidèles, sous un prétexte ou sous un autre, en dehors du strict nécessaire, provoquaient des murmures qui allaient grandissant, et qui finiront avant longtemps peut-être par avoir leur écho dans les statuts provinciaux.

« Pour le troisième objet : le contrôle absolu de toutes les branches de l'instruction dans notre province ; il lui est totalement impossible d'y arriver. »

Merci pour ce qui est dit en premier lieu. La note est pleinement méritée et peut difficilement être plus élogieuse.

Quant à la seconde assertion, nous aimons à croire qu'elle ne rend pas la pensée de son auteur. En effet, des appels à la bourse des fidèles, *sous un prétexte ou sous un autre*, sont des actes malhonnêtes dont le clergé est incapable. *Prétexte* serait donc ici avantageusement remplacé par *raison*.

Jusqu'à preuve du contraire, nous continuerons de croire que les appels à la bourse des fidèles, sont toujours faits pour bonne et valable raison, d'autant plus qu'ils ne sont pas laissés à la simple initiative d'un chacun. L'autorité ecclésiastique a fait sur cette matière des règlements très sages et de nature à prévenir même

les abus. Si, toutefois, il s'en produit, ce qui est absolument possible, on peut les porter discrètement à la connaissance de l'autorité, qui ne faillira pas à son devoir. Les dénonciations en bloc, sur ce point comme sur les autres, sont toujours injustes, souvent scandaleuses, et ne rémédient à rien.

En outre, les appels à la bourse des fidèles ne provoquent pas les murmures que l'on dit, parce que notre peuple comprend mieux et vaut mieux qu'on ne le prétend. Les murmures, quand murmures il y a, viennent invariablement de gens qui ne donnent rien ou presque rien, et qui n'en ont jamais trop pour leurs appétits sensuels. Ils voudraient, nous le savons, voir les statuts provinciaux enrégistrer leurs échos; mais d'ici à longtemps, espérons-le, ces voix fausses et criardes n'auront d'échos nulle part, si ce n'est dans le désert.

Quant à troisième assertion, dénuée de preuves, comme la seconde, nous la nions absolument. Le clergé n'a jamais méconnu, à notre connaissance du moins, que tous les hommes de bonne volonté ont le droit d'apporter le concours de leur dévouement à l'œuvre de l'éducation, et sait fort bien qu'il n'a nullement le droit de revendiquer le monopole de l'enseignement. Puisqu'on l'accuse de prétendre au contrôle exclusif de tout l'enseignement dans notre province, on trouvera naturel, sans doute, que nous demandions de le prouver par des actes, des écrits, ou au moins des paroles. Quand même, en fait, le clergé aurait presque le monopole à l'heure qu'il est, ce que nous n'admettons pas, ce fait ne prouverait point qu'il le revendique.

L'hôpital du Sacré-Cœur et le Cardinal Taschereau. (1)

Mais, Muse, pourrais-tu, dans un ingrat silence,
Oubliant l'éternel honneur de ce pasteur,
Taïre cet hôpital qu'il créa pour l'enfance,
Qu'il fit sortir du sol, ou plutôt de son cœur ?

D'un millier d'orphelins j'entends la plainte amère.
Anges de pureté, la honte est sur leur front,
Ils demandent les bras et le nom de leur mère :
A leur appel plaintif nul écho ne répond.

Et voici que ces voix, sur l'aile de la brise,
Jettent à tons les cieux, la note du bonheur :
A toi, tout notre amour, ô prince de l'Eglise !
Nous te devons la vie, et la joie, et l'honneur !

(1) Extrait du poème composé par l'abbé Gingras, pour les noces d'or du Cardinal Taschereau.

Tu nous a recueillis dans un berceau sublime,
Et quand les flots du Nil allaient nous submerger,
En laissant rayonner ta fête sur l'abîme,
Tu viens contre la mort, ce soir, nous protéger.

Ton fidèle clergé voulait chômer ta fête,
Ton Jubilé sacerdotal,
On voulait couronner ta vénérable tête
D'un diadème triomphal.

Humble comme un enfant, mais voyant la détresse
Qui nous jetait sur les chemins,
Tu leur dis : « Fêtez-moi ; mais que cette allégresse
Réchauffe mes chers orphelins ! »

Le diocèse entier veut au pied de ton trône
Répandre l'or à pleines mains.
« Merci, merci pour moi. Mais, si l'on veut, qu'on donne
Pour sauver mes chers orphelins ! »

Il te faudra subir — pour toi dur sacrifice —
Le feu des encoisirs et des brûlants refrains.
« Eh bien je subirai, s'il le faut, ce supplice :
Mais je veux avant tout sauver mes orphelins ! »

MYSTÈRES TALMUDIQUES

La Croix-Revue écrivait, en 1882 : « Il n'est pas bon, sans doute, même à cause de crimes réels, d'exciter les passions de la foule à commettre d'autres crimes : un Pape le recommande pour les juifs, mais il faut présenter les faits au public qui suit prier et étudier, et ne point permettre la conjuration du silence. »

L'assassinat rituel que juge en ce moment la cour d'assises de Clèves, vient à l'heure où des incidents déplorables, duels, etc., ont envenimé la question juive, qu'il était bon et nécessaire de poursuivre par d'autres armes : à cause de cela, cette affaire passionne plus encore l'Allemagne et l'Europe entière.

Il s'agit d'un meurtre rituel, commis le jour des saints Pierre et Paul. L'accusé est le boucher juif Bursckhoff, 51 ans, attaché à la synagogue comme sacrificateur. La victime est un jeune chrétien dont le cadavre, à demi décapité, a été découvert, le soir du crime, vers 8 heures, dans une grange attenante à la maison du boucher. On ne trouvait auprès du cadavre aucune trace de sang. Le médecin, qui vit le petit corps à 8 heures du soir, déclara que la mort remontait à 4 ou 5 heures auparavant. Tout les médecins experts

ont déclaré que l'enfant avait succombé à une double saignée pratiquée au cou par une main exercée, au moyen d'un couteau parfaitement aiguisé. Le docteur Baur déclare que le couteau saisi chez le sacrificateur correspond aux blessures constatées au cou de l'enfant.

Les témoignages relevés contre Bursckoff sont accablants.

*
*
*

Sans doute, il serait injuste de faire peser sur tous les juifs la responsabilité des monstrueux attentats dont des faits indiscutables attestent la réalité. Le très grand nombre des Israélites réprouvent les crimes que plusieurs de leurs coreligionnaires perpétuent, au milieu de cérémonies mystérieuses, et refusent assurément de s'associer à ces scènes odieuses, trop de fois renouvelées : souvent ils les ignorent. Peut-être est-ce de bonne foi que M. Zadoc-Kahn, grand rabbin de France, vient d'écrire à M. Drumont qu'il n'y avait jamais eu de meurtre rituel.

Il ajoute encore que les Papes n'ont cessé de s'élever contre cette accusation.

Il se trompe, les Papes ont protesté contre les massacres de juifs, accomplis à la suite de cette accusation, fautive parfois ; mais loin de nier le crime rituel, ils ont canonisé, après longues informations, des enfants immolés. Voilà le témoignage de l'Eglise.

Karaïtes et Talmudistes

Les juifs se divisent en deux grandes sectes : les Karaïtes et les Talmudistes. Les Karaïtes fidèles aux anciennes traditions, n'acceptent point les obscurs commentaires que les rabbins ont voulu imposer au peuple comme des articles de foi. Ils s'en tiennent à la lettre de la Bible, et ils refusent d'ajouter aux rites mosaïques ces sacrifices affreux qui n'éveillent que des sentiments de dégoût et d'horreur.

Les Talmudistes, au contraire, sacrifient au Talmud les traditions les plus sacrées, et ne reculent devant aucun forfait pour remplir les prescriptions qu'on leur impose, au nom des révélations fabuleuses ou des interprétations erronées de leurs rabbins.

C'est à eux qu'il faut rapporter les exécutions qui ont placé tant de glorieux enfants sur nos autels.

La Mischna, qui est le plus important des recueils talmudiques, contient douze traités relatifs à des fêtes juives. Deux de ces traités se rapportent à la préparation des pains azymes et à l'immolation de l'agneau pascal : dans certaines éditions, on trouve affir-

mé de la manière la plus explicite que le sang d'un enfant des Gentils est plus agréable à Dieu que le sang de l'agneau pascal.

De là, la tradition de ces crimes, qui ont eu lieu en Allemagne et ailleurs, à l'intérieur, des synagogues et au fond des souterrains. En France aussi, on a vu de ces scènes abominables, et la tradition la plus autorisée veut que l'église et le cimetière des Innocents, à Paris, doivent leur vocable à un enfant saigné par les juifs et sur le tombeau duquel se faisaient des miracles. Son corps a été enlevé comme une relique précieuse par les évêques anglais sous Charles VI.

Martyrologe

En 408, rapportent les historiens Socrate et Théophane, les juifs d'Immus, en Asie-Mineure, entre Alep et Antioche, se saisirent d'un enfant chrétien, et, en haine de Jésus-Christ, l'attachèrent à une croix et le fouettèrent jusqu'à ce qu'il rendit le dernier soupir. C'est à ce moment que l'empereur Théodore-le-Jeune porta des lois contre les juifs.

* * *

Saint Léon-le-Grand nous apprend qu'au v^e siècle les juifs, en Allemagne, avaient la réputation de martyriser les enfants chrétiens, pour les vendre aux Sarrasins ou les immoler en haine du Christ.

* * *

En 1071, à Blois, les juifs crucifient un enfant en haine de Jésus-Christ; ils lient son cadavre dans un sac et le jettent à la Loire. Le comte Thibault, de Chartres, fait condamner au feu les coupables.

* * *

Saint Guillaume de Norwich, en Angleterre, âgé de douze ans, était apprenti tanneur. Les juifs l'attirent chez eux, au temps de Pâques, 1137. Ils le bâillonnent, l'outragent, le crucifient, lui percent le côté. Le jour de Pâques, ils lient son corps dans un sac: surpris au moment où ils allaient le brûler, ils s'enfuient, laissant le corps du saint enfant pendu à un arbre.

Wiever nous apprend, à cette occasion, que les juifs d'Angleterre enlevaient les petits garçons chrétiens, les couronnaient d'épines, les fouettaient, les crucifiaient et les saignaient, en dérision de Notre-Seigneur.

* * *

En 1160, à Gloucester, sous Henri II, les juifs crucifient un enfant.

Au cimetière des Innocents

Saint Richard, enfant martyr, est honoré le 25 mars. Il était de Paris et vivait sous Louis VII et Philippe-Auguste. En 1179, à l'âge de 12 ans, vers Pâques, les juifs s'en saisissent : l'enfant professe sa foi d'une manière très explicite : ses bourreaux le déshabillent, l'attachent à une colonne, le flagellent, lui crachent au visage. Richard bénit Jésus tandis que les juifs le blasphèment. Ils le crucifient ensuite et renouvellent sur lui toutes les ignominies de la Passion. Gaguin, général des Trinitaires, a écrit sa vie. Son corps fut conservé longtemps dans l'église des Innocents : les Anglais qui s'en apparèrent sous Charles VI, laissèrent sa tête enchassée dans un reliquaire précieux qui subsista jusqu'à la Révolution.

Rigord, historien de Philippe-Auguste, affirme que les juifs égorgaient tous les ans un enfant chrétien et effusaient tout le sang pour leurs cérémonies.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Lotbinière, le 25 ; à Saint-Elzéar, le 27 ; à Saint-Michel, le 29 ; à Saint-Damien, le 30 ; à l'Ange-Gardien, le 1.—Il est probable que Mgr Bégin partira pour Rome à la fin de l'automne.

Manitoba.—Quatre religieux de l'Ordre de Citeaux, les RR. PP. Paul et Cléophas et les Frères Urbain et Alphonse viennent de quitter Montréal, pour se rendre à Saint-Norbert, Manitoba, prendre possession de la Trappe fondée par Mgr Taché et M. l'abbé Ritchot. Le P. Louis nommé Prieur du nouveau monastère, ne pourra quitter Bellefontaine que le printemps prochain. En attendant le Père Paul remplira les fonctions de supérieur de la nouvelle fondation.

Le monastère, comme nous l'avons dit, est bâti dans un endroit charmant, sur les bords d'une petite rivière, à 8 ou 9 milles de Winnipeg, à un mille de la gare du chemin de fer et à dix minutes de l'église de Saint-Norbert. Les nouvelles constructions s'élèvent sur une langue de terre entourée d'eau, et ombragée par de beaux arbres qui couvrent les bords de la rivière. La propriété a une superficie de plus de mille arpents.

Ottawa.—La nouvelle église de Hull sera bénite le 25 du mois courant. Le coût de ce temple qui pourra recevoir 2000 personnes, est de \$20,000 piastres.